



SERVICE EAU POTABLE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour l'année 2023

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice est organisé dans les EPCI comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les finances du SIAEP de CONDOM-CAUSSENS sont organisées en deux budgets distincts : un pour le service assainissement collectif, un pour le service eau potable.

Evolution du périmètre

Communes membres à la carte eau potable :

- 12 Communes avec 5 998 abonnés au 31 décembre 2021
- liste des Communes membres: BERAUT, BLAZIERT, CASSAIGNE, CASTELNAU SUR L'AUVIGNON, CAUSSENS, CONDOM, MAIGNAUT TAUZIA, MAS D'AUVIGNON, ROQUEPINE, SAINT ORENS POUY PETIT, SAINT PUY, TERRAUBE

Le périmètre du syndicat n'a pas connu de modification sur la compétence eau potable en 2022.

Evolution prévisionnelle des recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées du produit de la vente d'eau

Evolution des assiettes

- ✓ La moyenne de consommation d'eau ressortant du rapport annuel du concessionnaire 2021 est de 118 m³ par an et par abonné (115 m³ en 2020) ce qui représente un volume de 706 594 m³ vendus sur l'année pour l'ensemble des services.
- ✓ les recettes de vente d'eau 2022 ont été conformes aux prévisions budgétaires.

Evolution des tarifs

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la réflexion menée en 2022 sur l'évolution des tarifs dans le cadre du projet de création de la nouvelle usine de production d'eau potable. Il a été décidé, à cette occasion et sur la base du planning prévisionnel des travaux, de mettre en place un seul tarif sur l'ensemble du territoire du Syndicat et de prévoir une évolution du prix sur 5 ans, les travaux de création de l'UTEP devant prendre fin en 2026.

Ce lissage sera revu chaque année en fonction des besoins réels de financement de ce projet.

Tarifs HT

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
part fixe HT (€ par an)	31,00	46,72	62,44	78,16	93,88	109,60
part variable HT (€ par m ³)	0,5900	0,7271	0,8643	1,0014	1,1386	1,2757

Monsieur le Président propose de maintenir les tarifs votés en 2022 pour l'exercice 2023.

Il propose également de fixer le niveau de recettes attendues à 750 000 €.

Situation financière 2022

Autofinancement brut : 265 037,76 € (423 710,73 € en 2021)

Autofinancement net : 113 963,20 € (275 997,16 € en 2021)

Encours de la dette :

- 2019 : 7 emprunts
 - annuité totale : 210 686,96 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2019 : 1 971 688,48 €
- 2020 : 7 emprunts
 - annuité totale : 216 839,16 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2020 : 2 211 118,99 €
- o 2021 : 7 emprunts : un emprunt est arrivé à son terme en 2020 et un emprunt de 400 000 € a été contracté pour le financement des travaux de renouvellement de réseau dans le cadre du plan d'action de réduction des pertes en eau
 - annuité totale : 200 991,43 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2021 : 2 063 414,93 €
- o 2022 : 7 emprunts
 - annuité totale : 200 108,07 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2022 : 1 912 298,24 €
- o 2023 : 6 emprunts
 - annuité totale : 187 447,68 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2023 : 1 775 726,02 €

Structure de la dette

Le service eau potable compte 6 emprunts dont 4 ont un taux d'intérêt fixe et deux indexés l'un sur l'index Euribor, l'autre sur le taux du livret A.

L'ensemble des emprunts, à taux fixe ou à taux variable simple est donc classé, selon la charte Gissler, en structure de produits classe A : produits non risqués.

Capacité de désendettement

Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut. La capacité de désendettement maximale des collectivités locales est fixée à 12 années avec un seuil de vigilance qui s'établit à 10 ans.

- ratio 2019 : 3,70 ans
- ratio 2020 : 5,66 ans
- ratio 2021 : 4,77 ans
- ratio 2022 : 7,22 ans
- ratio 2023 : ce ratio connaîtra une augmentation selon le plan de financement des travaux d'investissement 2023, notamment relatifs à la création de la nouvelle usine de production.

Perspectives

Monsieur le Président indique que, pour financer les missions annexes à la création de la nouvelle usine de traitement d'eau potable (UTEP), un emprunt avait été inscrit dans les prévisions budgétaires 2022. Cet emprunt n'a pas été réalisé, la plupart des prestations n'étant pas encore réalisées.

Il sera cependant proposé d'inscrire cet emprunt au budget 2023.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- 2019 : 387 502,95 €
- 2020 : 336 660,87 € : la diminution de ces dépenses par rapport à 2019 s'explique par la crise sanitaire qui a induit un report des travaux en régie prévus sur l'exercice
- 2021 : 362 070,77 €
- 2022 : 493 925,52 €

Monsieur le Président propose de fixer les dépenses de fonctionnement relatives aux charges à caractère général et charges de gestion courante pour l'exercice 2023 dans l'objectif de les maintenir à un niveau constant avec une augmentation de 1% par rapport aux dépenses 2022, hors charges de personnel. En effet, les frais de personnel vont connaître une augmentation substantielle suite à la mise en place de la gestion en régie du service assainissement collectif de Condom-Bourg et Valence sur Baïse – bourg, anciennement concédé.

Ainsi, l'objectif prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2023 serait de 581 172,00 €.

Monsieur le Président propose de faire supporter au budget assainissement collectif la part des charges de personnel correspondant à la gestion des équipements en régie, y compris la reprise de l'agent d'exploitation du service anciennement concédé à hauteur de 180 000 €.

Investissements

(les montants sont exprimés HT)

Travaux réalisés en 2022

- travaux du plan d'action de réduction des pertes en eau :
 - CONDOM – réhabilitation réseau Allées de Gaulle : 53 029,29 €
 - CONDOM – sectorisation complémentaire : 8 811,28 €
 - SAINT PUY – renouvellement réseau Boulevard de la Porte Neuve : 18 191,00€
- nouvelle usine de production d'eau potable
 - maîtrise d'œuvre, levés topo et bathymétrique, diagnostics amiante et plomb: 79968,05 €
- travaux réalisés en régie
 - CONDOM – renforcement réseau Route de Saint Puy – lotissement de Prouillan : 10 501,35 €
 - CONDOM – dévoiement réseau Les Saliès – Route d'Agen : 3 162,25 €

- CONDOM – renouvellement réseau Route de Fourcès : 37 424,92 €
- mise à la côte de regard et bouches à clé :
 - CONDOM – avenue des Mousquetaires : 11 253,60 €
- travaux sur les captages selon les obligations fixées par les arrêtés préfectoraux :
 - pose de clôture sur les réservoirs de Béraut, Blaziert et Cassaigne : 12 950,00 €

Principaux travaux envisagés en 2023

- travaux du plan d'action de réduction des pertes en eau :
 - CONDOM – réhabilitation réseau Allées de Gaulle 13 700,00 €
 - BERAUT – renouvellement réseau lieu-dit Caubet : 12 500,00 €
 - Sectorisation complémentaire : 13 700,00 €
- nouvelle usine de production d'eau potable
 - maîtrise d'œuvre, études géotechniques, acquisitions foncières, dossiers réglementaires : 363 360,00 €
- travaux en régie :
 - CONDOM – renouvellement réseau route de Fourcès : 40 000,00 €
 - CONDOM – renouvellement réseau lieu-dit Béoudi : 9 000,00 €
 - CONDOM – renouvellement réseau lieu-dit Brunet : 12 500,00 €
 - BERAUT – renouvellement réseau lieu-dit la Sarouille : 10 000,00 €
- mise à la côte de regards et bouches à clé : 13 700,00 €

Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont composées des dotations aux amortissements et des emprunts.

- dotations aux amortissements
 - 2019 : 164 871,92 €
 - 2020 : 209 372,99 €
 - 2021 : 215 091,90 €
 - 2022 : 219 648,87 €
 - 2023 : 231 885,76 €
- emprunts : Monsieur le Président proposera de contracter un emprunt afin de financer l'ensemble des missions préalables à la création de la nouvelle usine de production.

Evolution du besoin de financement

- 2019 : 243 036,53 €
- 2020 : 89 666,41 €
- 2021 : 338 788,22 €
- 2022 : 400 185,81 €

Pour 2023, les objectifs en matière de besoin de financement sont fixés à 270 598,43 €, ce qui correspond à la moyenne des résultats de 2019 à 2022 à laquelle est appliquée une augmentation de 1%.

Etat du personnel

Structure au 31 décembre 2022

- 3 agents à temps complet
 - 3 agents titulaires : un attaché territorial, un agent de maîtrise et un adjoint administratif
- 2 agents à temps non complet :
 - 1 agent titulaire : adjoint technique
 - 1 agent en contrat de projet

Coût du personnel 2022

- agents titulaires :
 - charges salariales : 108 409,35 €
 - dont régime indemnitaire : 25 180,08 €
- agents non titulaires :
 - charges salariales : 30 452,01 €
 - dont régime indemnitaire : 1 237,00 €
- durée effective du travail : 35 heures hebdomadaires soit 1 607 heures annuelles

Evolution des charges de personnel 2023

Prévisions en dépenses de personnel :

- agents titulaires et contractuels
 - charges salariales : 252 000 €
 - dont régime indemnitaire : 39 059,50 €
- structure : 4 agents titulaires, 2 agents contractuels
- durée effective du travail : elle est maintenue à 35 heures hebdomadaires soit 1 607 heures annuelles